



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Annuités liquidables

Question écrite n° 40270

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le problème posé par la retraite des bénéficiaires du RMI. En effet, les périodes afférentes au versement du RMI ne sont pas comptabilisées au moment de la retraite. Il lui demande s'il envisage une modification des textes réglementaires de manière à prendre en compte les trimestres de cette allocation, qui pourraient alors être considérés comme une période d'équivalence dans une carrière professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Warsmann Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40270

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3356